## Département du Var

-----

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

-----

Canton de SAINT CYR SUR MER

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 -04

#### Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33
Présents : 25

25

Représentés: 5 Absents excusés: 3

**OBJET:** 

\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents**: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

<u>Adjoints:</u> Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, VALENTIN.

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS
AU C.C.A.S
CAISSE DES ECOLES
ET REVERSEMENT
A L'OFFICE DE TOURISME
(E.P.I.C)

## **Etaient représentés** :

Adjoints: Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le Maire).

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames Elisabeth LALESART (procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

#### Etaient absents excusés:

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER, Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance. Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 5 décembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que la procédure de vote du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020, interviendra après le renouvellement du Conseil Municipal.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le Budget n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Afin de permettre le bon fonctionnement des Etablissements Publics dont le caractère d'utilité communale est expressément établi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'une part, de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2020 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale

<b>Etablissements Publics Administratifs</b>	Subventions à verser €
Caisse des Ecoles (Compte 657361)	404 000 €
C.C.A.S – (Compte 657362)	290 000 €
Total (comptes 657361 – 657362)	694 000 €

D'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de déterminer le montant du reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (E.P.I.C) :

Etablissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC)	Reversement de la taxe de séjour €
Office de Tourisme	266 000 €
(Compte 739118)	
Total (comptes 739118)	266 000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide, d'une part, de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2020 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale et d'autre part, de déterminer le montant du reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme.

Dit que la dépense d'un montant global de **960 000** € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2020, comme suit :

- compte 657361 Caisse des Ecoles : 404 000 €
- compte 657362 CCAS : 290 000 €
- compte 739118 Office de Tourisme : 266 000 €

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY